

PLAN D'ACTION 2020-2022

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER
L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

Ministère de l'Éducation

Coordination et rédaction

Direction de l'intervention régionale
Direction générale du soutien aux réseaux
Secteur du soutien aux réseaux et du financement

Pour information :

Renseignements généraux
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-91020-6 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

21-064-13_v1

Table des matières

Mot des ministres.....	i
Introduction.....	1
1. Bas-Saint-Laurent	3
3. Capitale-Nationale.....	8
4. Mauricie	9
5. Estrie.....	11
6. Montréal	13
7. Outaouais.....	15
8. Abitibi-Témiscamingue	19
9. Côte-Nord	22
10. Nord-du-Québec	25
11. Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine	27
12. Chaudière-Appalaches.....	30
13. Laval	32
14. Lanaudière	35
15. Laurentides	37
16. Montérégie	40
17. Centre-du-Québec	42

Mot des ministres

Les années 2020 et 2021 seront inoubliables pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois. Les défis liés à la lutte contre la COVID-19 ont été considérables et ont eu un effet direct sur les secteurs de l'éducation ainsi que du loisir et du sport. Le succès des actions concrètes menées selon la réalité propre à chacune des régions administratives montre l'importance des enjeux que représente une réponse adéquate aux différents milieux et aux priorités régionales.

Les réseaux de l'éducation comprennent des établissements situés partout au Québec tout comme les organisations en matière de loisir et de sport. En tant qu'acteurs régionaux, ces réseaux et ces organisations assurent des milieux de vie propices à la réussite éducative ainsi qu'à la pratique régulière d'activités physiques ou de plein air, de loisirs et de sports, soit des milieux inclusifs et sains qui correspondent aux besoins des personnes et à leur condition.

Comme priorité gouvernementale, l'éducation doit comporter des actions répondant aux différents enjeux locaux et régionaux. Des infrastructures de loisir et de sport aux activités réalisées par les organisations de ces domaines, l'adaptation au caractère de chacune des régions est essentielle. Les priorités ciblées par les acteurs locaux et régionaux sont prises en considération dans la réalisation de ce plan d'action 2020-2022 de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, de même que la réalité des diverses régions administratives.

Comme les partenaires régionaux sont des acteurs essentiels dans l'accroissement de l'occupation et de la vitalité de nos territoires, il est primordial de favoriser la collaboration avec eux. Cette collaboration ne pourra qu'être bénéfique pour l'ensemble des Québécoises et des Québécois.

Jean-François Roberge

Ministre de l'Éducation

Isabelle Charest

Ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine

Introduction

La mission du ministère de l'Éducation (MEQ) est d'offrir, sur tout le territoire québécois, des milieux de vie propices à la réussite éducative ainsi qu'à la pratique régulière d'activités physiques ou de plein air, de loisirs et de sports, soit des milieux inclusifs et sains qui correspondent aux besoins des personnes et à leur condition.

Le MEQ tient compte des priorités régionales et souhaite participer activement à leur réalisation, dans le respect de sa mission et de l'autonomie de ses réseaux.

L'ÉDUCATION

Avec plus de 2 700 écoles, centres d'éducation des adultes et centres de formation professionnelle dans le réseau public, le système d'éducation québécois est bien implanté sur l'ensemble du territoire. Au regard des enjeux de démographie, de mobilité de la population et de proximité des services, des besoins croissants de main-d'œuvre et de l'omniprésence des technologies numériques, il importe de continuer à mettre l'accent sur l'importance de l'éducation et des infrastructures qui la soutiennent.

Dans la version actualisée de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, la majorité des régions ont défini des priorités pour le secteur de l'éducation afin de redynamiser leur territoire. Les intervenantes et intervenants concernés souhaitent notamment que des mesures soient appliquées pour augmenter le taux de diplomation et contrer le décrochage scolaire.

La rétention des étudiantes et des étudiants en région pendant leur formation de même qu'après celle-ci est également un défi à relever pour répondre aux besoins grandissants en matière de main-d'œuvre qualifiée. De plus, de l'avis de ces intervenantes et de ces intervenants, une attention particulière devrait être portée à l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins particuliers des entreprises et des organisations à la recherche de personnel.

En ce qui a trait à l'occupation et à la vitalité des territoires sur le plan de l'éducation, le MEQ agit en continu par ses divers programmes et stratégies, par exemple la Politique de la réussite éducative, la Stratégie 0-8 ans *Tout pour nos enfants* et le Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur. Le MEQ soutient financièrement la grande majorité de ses partenaires, les principaux étant les centres de services scolaires ou les commissions scolaires et leurs établissements. Le Ministère encourage également les acteurs du domaine de la réussite éducative et de la concertation interordres. Dans chaque région administrative, un soutien financier est accordé aux instances régionales de concertation incluses dans le Réseau québécois pour la réussite éducative et à certaines tables régionales interordres en éducation.

Outre l'aide financière offerte à ses partenaires des réseaux de l'éducation, le MEQ maintient à jour un bon nombre d'outils et de données pouvant faciliter le travail des décideurs en région. En plus de statistiques (ex. : taux de diplomation après 7 ans) et de prévisions (ex. : effectif scolaire), il calcule

annuellement deux indices de défavorisation pour les 60 centres de services scolaires et les 9 commissions scolaires : l'indice de milieu socioéconomique (IMSE) et l'indice du seuil de faible revenu (SFR). Ces deux indicateurs sont représentés dans l'Atlas de la défavorisation, un outil cartographique basé sur la Carte interactive des réseaux d'enseignement du Québec, également mise en ligne par le MEQ.

LE LOISIR ET LE SPORT

Le loisir et le sport concernent l'ensemble de la population québécoise, quels que soient l'âge et la condition. Ces domaines sont intimement liés à de nombreux bienfaits individuels ou communautaires. D'ailleurs, l'offre d'activités physiques ou de plein air, de loisirs et de sports sert souvent de levier dans les régions du Québec, notamment par son apport inestimable à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens. En effet, la pratique de ces activités favorise le bien-être, le dépassement de soi, le plaisir et la satisfaction. Elle contribue au maintien de la santé, à l'amélioration des liens sociaux ainsi qu'au développement durable et est bénéfique pour l'économie.

En matière d'occupation et de vitalité des territoires, le MEQ représente déjà un acteur d'importance. La Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge!*, représente l'outil principal qu'il utilise pour favoriser l'augmentation de la pratique régulière d'activités physiques, récréatives et sportives chez tous les citoyens et citoyennes du Québec. De plus, dans l'ensemble des régions, le Ministère soutient financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS), qui visent le développement et l'harmonisation des interventions en matière de loisir et de sport, tout en travaillant avec l'ensemble des acteurs locaux et régionaux (établissements scolaires, municipalités, etc.). Enfin, le MEQ est responsable de plusieurs fonds visant l'implantation, la rénovation et le maintien d'infrastructures de loisir et de sport au Québec.

1. Bas-Saint-Laurent

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Priorité 1 : Agir pour l'attractivité de la région

Priorité 3 : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité

Priorité 5 : Agir pour la vitalité des communautés rurales

Réponse

Le MEQ soutient notamment les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif (OBNL). Ces organismes peuvent obtenir une aide financière dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

D'autres initiatives locales et régionales sont également financées, notamment par l'intermédiaire des unités régionales de loisir et de sport (URLS). Celles-ci agissent comme d'importants prestataires de services régionaux dans les domaines de l'activité physique ou de plein air, du loisir et du sport, et ce, en fonction des besoins, des ressources et du paysage organisationnel de la région.

De plus, le MEQ travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge!*, et par l'application de mesures nationales dont la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, *Pour un virage santé à l'école*, et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Priorité 2 : Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation du territoire

Réponse

La réussite éducative est un bon indicateur du développement des jeunes. Les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative. À cet égard, le MEQ les accompagne, les soutient et les finance.

Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. Les organismes financés œuvrent auprès de populations jeunes et adultes en offrant notamment des activités relatives à l'alphabétisation et à la persévérance scolaire (lutte contre le décrochage et augmentation du raccrochage).

De plus, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche sera complétée par les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les centres de services scolaires.

Par ailleurs, les activités de l'instance régionale de concertation Communauté ouverte et solidaire pour un monde outillé, scolarisé et en santé font aussi l'objet d'une aide financière.

Enfin, l'accès aux loisirs et aux sports est un déterminant important du développement des jeunes Québécoises et Québécois. Le MEQ travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge!*, et par l'application de mesures nationales dont la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, *Pour un virage santé à l'école*, et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Priorité 4 : Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés

Réponse

Les centres de services scolaires travaillent à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans leurs établissements d'enseignement, notamment par le truchement du domaine général de formation *Orientation et entrepreneuriat* du Programme de formation de l'école québécoise. Par l'offre de programmes d'études comme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*, par des mesures de soutien telles que celles qui visent le développement de l'esprit d'entreprise, par des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre ainsi qu'en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le milieu scolaire devient un acteur important en matière de promotion des valeurs et de

la culture entrepreneuriales. Le MEQ et les centres de services scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Différentes mesures visent à soutenir le réseau scolaire à cet égard.

Des programmes et des mesures similaires sont également offerts en formation générale des adultes et en formation professionnelle pour sensibiliser les élèves à la culture entrepreneuriale, comme « Esprit d'entreprise » et les projets spéciaux en entrepreneuriat pour la formation professionnelle.

2. Saguenay–Lac-Saint-Jean

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Priorité 3 : Développement des communautés – Soutenir la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social

Réponse

Le MEQ a plus que doublé les subventions allouées aux dossiers culture-éducation depuis 2016-2017, ce qui a permis aux centres de services scolaires de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean de bonifier les interventions de leurs comités culturels et du programme *La culture à l'école*, en plus d'offrir une gamme plus variée de sorties culturelles à leurs élèves. Ces actions permettent à un plus grand nombre de jeunes d'être en contact régulièrement avec la culture, de connaître ses bienfaits et de découvrir des artistes de différentes cultures, dont des artistes autochtones.

Par ailleurs, grâce à la mesure budgétaire 15061, le MEQ soutient les activités de sensibilisation aux réalités autochtones auprès des élèves allochtones. De plus, il s'assure d'adapter les mesures et les services éducatifs à la réalité culturelle des Premières Nations. Par exemple, grâce aux mesures budgétaires 15062 et 15063, le MEQ appuie les centres de services scolaires et les commissions scolaires dans le déploiement de services culturellement sécurisants et pertinents. Des mesures des règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires permettent également d'appuyer financièrement la réalisation de projets visant la réussite éducative des élèves autochtones de même que de projets de sensibilisation des élèves non autochtones aux réalités autochtones, et ce, par des services mieux adaptés aux jeunes des Premières Nations.

De plus, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative. Ils sont soutenus à cet égard par le MEQ.

Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. Les organismes financés œuvrent auprès de populations jeunes et adultes en offrant notamment des activités relatives à l'alphabétisation et à la persévérance scolaire (lutte contre le décrochage et augmentation du raccrochage).

Enfin, les activités du Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean font aussi l'objet d'une aide financière.

Priorité 9 : Fourrure nordique

Réponse

La collaboration sur ce plan sera maintenue par le suivi des recommandations émanant du groupe de travail du Sommet économique régional.

Priorité 11 : Forêt – Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformations; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche

Réponse

Le financement alloué aux services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle sera maintenu afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés.

En outre, pour assurer le maintien d'une offre de formation diversifiée et répondre aux besoins du marché du travail, les centres de services scolaires ont accès à un soutien financier leur permettant d'accueillir, dans un programme d'études, une première cohorte dont le nombre d'élèves est moindre que celui prévu par les normes de financement considérées pour l'allocation de base. Il s'agit d'une compensation pour le manque à gagner découlant du faible nombre d'inscriptions.

Enfin, pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le MEQ délègue aux établissements d'enseignement la responsabilité de la formation continue. Ce partage des responsabilités permet aux établissements de répondre aux besoins particuliers de leur région par l'offre de programmes conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP) ou par de la formation sur mesure. Le MEQ soutient financièrement les centres de services scolaires dans l'élaboration de programmes d'études menant à une AEP. Il donne aussi une allocation de base destinée aux activités éducatives et administratives de la formation professionnelle de courte durée pour tenir compte des priorités régionales ou favoriser les compétences à la carte.

3. Capitale-Nationale

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Priorité 4 : Assurer le déploiement du numérique

Réponse

L'orientation 3 du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur (PAN) vise à créer un environnement propice au déploiement du numérique dans l'ensemble du système éducatif. Par l'entremise de cette orientation, les établissements scolaires bénéficient d'un soutien financier favorisant l'acquisition et la modernisation de l'équipement numérique destiné à l'enseignement et à l'apprentissage.

Les règles budgétaires qui concernent les investissements réalisés en vertu du PAN permettent notamment d'assurer l'acquisition d'équipement et de ressources éducatives numériques, la mise en œuvre de projets et la mise aux normes des infrastructures technologiques. En outre, les règles budgétaires de fonctionnement permettent d'assurer la formation continue et l'accompagnement du personnel, de recruter des conseillères pédagogiques et des conseillers pédagogiques, d'acquérir des ressources éducatives numériques, de réaliser des projets d'innovation pédagogique, d'offrir un soutien technique et de renforcer la sécurité de l'information.

Ainsi, le PAN est guidé par la vision d'une intégration efficace et d'une exploitation optimale du numérique au service de la réussite de toutes les personnes, leur permettant de développer et de maintenir leurs compétences tout au long de leur vie.

4. Mauricie

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Priorité 2 : Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel

Réponse

Les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative. Le MEQ les soutient en allouant des sommes déterminées aux écoles situées en milieu défavorisé. Ces sommes sont calculées à partir de l'effectif scolaire et pondérées selon l'indice de milieu socioéconomique de l'école.

Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. Les organismes financés œuvrent auprès de populations jeunes et adultes en offrant notamment des activités relatives à l'alphabétisation et à la persévérance scolaire (lutte contre le décrochage et augmentation du raccrochage).

De plus, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche sera complétée par les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les centres de services scolaires.

Par ailleurs, pour assurer le maintien d'une offre de formation diversifiée et répondre aux besoins du marché du travail, les centres de services scolaires ont accès à un soutien financier leur permettant d'accueillir, dans un programme d'études, une première cohorte dont le nombre d'élèves est moindre que celui prévu par les normes de financement considérées pour l'allocation de base. Il s'agit d'une compensation pour le manque à gagner découlant du faible nombre d'inscriptions.

Enfin, pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le MEQ délègue aux établissements d'enseignement la responsabilité de la formation continue. Ce partage des responsabilités permet aux

établissements de répondre aux besoins particuliers de leur région par l'offre de programmes conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP) ou par de la formation sur mesure. Le MEQ soutient financièrement les centres de services scolaires dans l'élaboration de programmes d'études menant à une AEP. Il donne aussi une allocation de base destinée aux activités éducatives et administratives de la formation professionnelle de courte durée pour tenir compte des priorités régionales ou favoriser les compétences à la carte.

Priorité 4 : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique

Réponse

Les centres de services scolaires travaillent à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans leurs établissements d'enseignement, notamment par le truchement du domaine général de formation *Orientation et entrepreneuriat* du Programme de formation de l'école québécoise. Par l'offre de programmes d'études comme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*, par des mesures de soutien telles que celles qui visent le développement de l'esprit d'entreprise, par des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre ainsi qu'en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le milieu scolaire devient un acteur important en matière de promotion des valeurs et de la culture entrepreneuriales. Le MEQ et les centres de services scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Différentes mesures visent à soutenir le réseau scolaire à cet égard.

Des programmes et des mesures similaires sont également offerts en formation générale des adultes et en formation professionnelle pour sensibiliser les élèves à la culture entrepreneuriale, comme « Esprit d'entreprise » et les projets spéciaux en entrepreneuriat pour la formation professionnelle.

5. Estrie

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Priorité 4 : Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire

Réponse

La réussite éducative est un bon indicateur du développement des jeunes. Les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative. Ils sont soutenus à cet égard par le MEQ.

Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. Les organismes financés œuvrent auprès de populations jeunes et adultes en offrant notamment des activités relatives à l'alphabétisation et à la persévérance scolaire (lutte contre le décrochage et augmentation du raccrochage).

De plus, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche sera complétée par les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les centres de services scolaires.

Les activités de l'instance régionale de concertation Partenaires pour la réussite éducative en Estrie font aussi l'objet d'une aide financière.

Par ailleurs, l'accès aux loisirs et aux sports est un déterminant important du développement des jeunes Québécoises et Québécois. Le MEQ travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge!*, et par l'application de mesures nationales dont la Politique-cadre pour une saine

alimentation et un mode de vie physiquement actif, *Pour un virage santé à l'école*, et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Enfin, pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le MEQ délègue aux établissements d'enseignement la responsabilité de la formation continue. Ce partage des responsabilités permet aux établissements de répondre aux besoins particuliers de leur région par l'offre de programmes conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP) ou par de la formation sur mesure. Le MEQ soutient financièrement les centres de services scolaires dans l'élaboration de programmes d'études menant à une AEP. Il donne aussi une allocation de base destinée aux activités éducatives et administratives de la formation professionnelle de courte durée pour tenir compte des priorités régionales ou favoriser les compétences à la carte.

Priorité 5 : Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités

Priorité 7 : Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs

Réponse

Le MEQ soutient notamment les organismes municipaux, les organismes scolaires et les OBNL. Ces organismes peuvent obtenir une aide financière dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

De plus, le MEQ appuie financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS), dont le Conseil sport loisir de l'Estrie. Les URLS agissent comme d'importants prestataires de services régionaux dans les domaines de l'activité physique ou de plein air, du loisir et du sport, et ce, en fonction des besoins, des ressources et du paysage organisationnel de la région.

Le MEQ travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge!*, et par l'application de mesures nationales dont la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, *Pour un virage santé à l'école*, et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Par ailleurs, le MEQ a plus que doublé les subventions allouées aux dossiers culture-éducation depuis 2016-2017, ce qui a permis aux centres de services scolaires de l'Estrie de bonifier les interventions de leurs comités culturels et du programme *La culture à l'école*, en plus d'offrir une gamme plus variée de sorties culturelles à leurs élèves. Ces actions permettent à un plus grand nombre de jeunes d'être en contact régulièrement avec la culture, de connaître ses bienfaits et de découvrir des artistes de différentes cultures dont les artistes autochtones.

6. Montréal

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Priorité 3 : Favoriser l'essor des entreprises montréalaises

Priorité 4 : Améliorer l'intégration des nouvelles populations

Réponse

Pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le MEQ délègue aux établissements d'enseignement la responsabilité de la formation continue. Ce partage des responsabilités permet aux établissements de répondre aux besoins particuliers de leur région par l'offre de programmes conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP) ou par de la formation sur mesure. Le MEQ soutient financièrement les centres de services scolaires dans l'élaboration de programmes d'études menant à une AEP. Il donne aussi une allocation de base destinée aux activités éducatives et administratives de la formation professionnelle de courte durée pour tenir compte des priorités régionales ou favoriser les compétences à la carte.

De plus, pour assurer le maintien d'une offre de formation diversifiée et répondre aux besoins du marché du travail, les centres de services scolaires ont accès à un soutien financier leur permettant d'accueillir, dans un programme d'études, une première cohorte dont le nombre d'élèves est moindre que celui prévu par les normes de financement considérées pour l'allocation de base. Il s'agit d'une compensation pour le manque à gagner découlant du faible nombre d'inscriptions.

Les organismes d'action communautaire autonomes seront, pour leur part, appuyés par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation.

Par ailleurs, la question de la rétention des étudiants étrangers est une orientation importante de la Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion, *Ensemble, nous sommes le Québec*. Dans la stratégie accompagnant cette politique, le MEQ s'est engagé à collaborer aux efforts gouvernementaux visant à faciliter davantage le passage du statut de résident temporaire à celui de

résident permanent afin d'encourager l'établissement durable des personnes dont le projet d'immigration est déjà bien amorcé, et ce, notamment en suivant de près l'évolution du taux de rétention de ces immigrantes et immigrants à court et à long terme.

Priorité 6 : Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones

Réponse

Le MEQ a plus que doublé les subventions allouées aux dossiers culture-éducation depuis 2016-2017, ce qui a permis aux centres de services scolaires de l'île de Montréal de bonifier les interventions de leurs comités culturels et du programme *La culture à l'école*, en plus d'offrir une gamme plus variée de sorties culturelles à leurs élèves. Ces actions permettent à un plus grand nombre de jeunes d'être en contact régulièrement avec la culture, de connaître ses bienfaits et de découvrir des artistes de différentes cultures, dont des artistes autochtones.

Par ailleurs, grâce à la mesure budgétaire 15061, le MEQ soutient les activités de sensibilisation aux réalités autochtones auprès des élèves allochtones. De plus, il s'assure d'adapter les mesures et les services éducatifs à la réalité culturelle des Premières Nations. Par exemple, grâce aux mesures budgétaires 15062 et 15063, le MEQ appuie les centres de services scolaires et les commissions scolaires dans le déploiement de services culturellement sécurisants et pertinents.

Des mesures des règles budgétaires des centres de services scolaires et des commissions scolaires permettent également d'appuyer financièrement la réalisation de projets visant la réussite éducative des élèves autochtones de même que de projets de sensibilisation des élèves non autochtones aux réalités autochtones, et ce, par des services mieux adaptés aux jeunes des Premières Nations.

Priorité 8 : Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant

Réponse

Le MEQ soutient notamment les organismes municipaux, les organismes scolaires et les OBNL. Ces organismes peuvent obtenir une aide financière dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

De plus, le MEQ appuie financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS), dont Sport et loisir de l'île de Montréal. Les URLS agissent comme d'importants prestataires de services régionaux dans les domaines de l'activité physique ou de plein air, du loisir et du sport, et ce, en fonction des besoins, des ressources et du paysage organisationnel de la région.

En outre, le MEQ travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge!*, et par

l'application de mesures nationales dont la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, *Pour un virage santé à l'école*, et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Par ailleurs, l'orientation 3 du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur (PAN) vise à créer un environnement propice au déploiement du numérique dans l'ensemble du système éducatif. Par l'entremise de cette orientation, les établissements scolaires bénéficient d'un soutien financier favorisant l'acquisition et la modernisation de l'équipement numérique destiné à l'enseignement et à l'apprentissage.

Les règles budgétaires qui concernent les investissements réalisés en vertu du PAN permettent notamment d'assurer l'acquisition d'équipement et de ressources éducatives numériques, la mise en œuvre de projets et la mise aux normes des infrastructures technologiques.

Enfin, la région de Montréal pourra compter sur des investissements de 363,9 millions de dollars pour réaliser 16 projets d'agrandissement et de construction d'écoles. Un montant de 442,1 millions de dollars est aussi consenti pour de nombreux projets de rénovation d'écoles dans la région.

Priorité 10 : Accélérer l'essor de l'Est de Montréal

Réponse

Les centres de services scolaires travaillent à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans leurs établissements d'enseignement, notamment par le truchement du domaine général de formation *Orientation et entrepreneuriat* du Programme de formation de l'école québécoise. Par l'offre de programmes d'études comme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*, par des mesures de soutien telles que celles qui visent le développement de l'esprit d'entreprise, par des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre ainsi qu'en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le milieu scolaire devient un acteur important en matière de promotion des valeurs et de la culture entrepreneuriales. Le MEQ et les centres de services scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Différentes mesures visent à soutenir le réseau scolaire à cet égard.

Des programmes et des mesures similaires sont également offerts en formation générale des adultes et en formation professionnelle pour sensibiliser les élèves à la culture entrepreneuriale, comme « Esprit d'entreprise » et les projets spéciaux en entrepreneuriat pour la formation professionnelle.

7. Outaouais

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces

communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Priorité 1 : Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique

Réponse

Pour assurer le maintien d'une offre de formation diversifiée et répondre aux besoins du marché du travail, les centres de services scolaires ont accès à un soutien financier leur permettant d'accueillir, dans un programme d'études, une première cohorte dont le nombre d'élèves est moindre que celui prévu par les normes de financement considérées pour l'allocation de base. Il s'agit d'une compensation pour le manque à gagner découlant du faible nombre d'inscriptions.

Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. Les organismes financés œuvrent auprès de populations jeunes et adultes en offrant notamment des activités relatives à l'alphabétisation et à la persévérance scolaire (lutte contre le décrochage et augmentation du raccrochage).

Par ailleurs, les activités des instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec feront aussi l'objet d'une aide financière, ce qui profitera au Comité d'amélioration de la persévérance scolaire.

La réussite éducative est un bon indicateur du développement des jeunes. Les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative. Ils sont soutenus à cet égard par le MEQ.

Enfin, pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le MEQ délègue aux établissements d'enseignement la responsabilité de la formation continue. Ce partage des responsabilités permet aux établissements de répondre aux besoins particuliers de leur région par l'offre de programmes conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP) ou par de la formation sur mesure. Le MEQ soutient financièrement les centres de services scolaires dans l'élaboration de programmes d'études menant à une AEP. Il donne aussi une allocation de base destinée aux activités éducatives et administratives de la formation professionnelle de courte durée pour tenir compte des priorités régionales ou favoriser les compétences à la carte.

Priorité 2 : Favoriser un développement fort et durable des communautés fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains

Réponse

Le MEQ soutient notamment les organismes municipaux, les organismes scolaires et les OBNL. Ces organismes peuvent obtenir une aide financière dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

De plus, le MEQ appuie financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS), dont l'Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais. Les URLS agissent comme d'importants prestataires de services régionaux dans les domaines de l'activité physique ou de plein air, du loisir et du sport, et ce, en fonction des besoins, des ressources et du paysage organisationnel de la région.

Enfin, le MEQ travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge!*, et par l'application de mesures nationales dont la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, *Pour un virage santé à l'école*, et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Priorité 4 : Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable

Réponse

Le Ministère met en œuvre des mesures en ce qui a trait au développement durable dans le cadre du Plan d'accompagnement du réseau scolaire en matière de développement durable 2016-2020. Un nouveau plan d'accompagnement sera publié à l'hiver 2021 pour la période 2021-2022. Le Ministère encourage le réseau scolaire à adopter une démarche de développement durable comportant plusieurs éléments : prise en considération des trois piliers du développement durable, mise en place d'un comité de développement durable, réalisation d'activités de sensibilisation et de formation, adoption d'un plan d'action en matière de développement durable, etc. De plus, les enseignantes et les enseignants disposent de plusieurs portes d'entrée pour le développement durable dans le Programme de formation de l'école québécoise. Deux formations seront données aux acteurs du réseau scolaire par le Ministère à l'hiver 2021, soit sur la démarche de développement durable et sur l'intégration du développement durable dans l'enseignement.

Priorité 5 : Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification

Réponse

Les centres de services scolaires travaillent à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans leurs établissements d'enseignement, notamment par le truchement du domaine général de formation *Orientation et entrepreneuriat* du Programme de formation de l'école québécoise. Par l'offre de programmes d'études comme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*, par des mesures de soutien telles que celles qui visent le développement de l'esprit d'entreprise, par des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre ainsi qu'en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le milieu scolaire devient un acteur important en matière de promotion des valeurs et de la culture entrepreneuriales. Le MEQ et les centres de services scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Différentes mesures visent à soutenir le réseau scolaire à cet égard.

Des programmes et des mesures similaires sont également offerts en formation générale des adultes et en formation professionnelle pour sensibiliser les élèves à la culture entrepreneuriale, comme « Esprit d'entreprise » et les projets spéciaux en entrepreneuriat pour la formation professionnelle.

De plus, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle sera maintenu afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés.

8. Abitibi-Témiscamingue

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Priorité 2 : Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu

Réponse

Les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative. Ils sont soutenus à cet égard par le MEQ.

Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. Les organismes financés œuvrent auprès de populations jeunes et adultes en offrant notamment des activités relatives à l'alphabétisation et à la persévérance scolaire (lutte contre le décrochage et augmentation du raccrochage).

Par ailleurs, les activités de l'instance régionale de concertation *Action Réussite* font aussi l'objet d'une aide financière.

Enfin, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche sera complétée par les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les centres de services scolaires. De plus, la formation continue est financée de manière décentralisée et les régions établissent leurs propres priorités relatives à l'utilisation des sommes allouées.

Priorité 3 : Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants

Réponse

Le financement alloué aux services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle sera maintenu afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés.

Priorité 4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations

Réponse

Le MEQ a plus que doublé les subventions allouées aux dossiers culture-éducation depuis 2016-2017, ce qui a permis aux centres de services scolaires de l'Abitibi-Témiscamingue de bonifier les interventions de leurs comités culturels et du programme *La culture à l'école*, en plus d'offrir une gamme plus variée de sorties culturelles à leurs élèves. Ces actions permettent à un plus grand nombre de jeunes d'être en contact régulièrement avec la culture, de connaître ses bienfaits et de découvrir des artistes de différentes cultures, dont des artistes autochtones.

Par ailleurs, grâce à la mesure budgétaire 15061, le MEQ soutient les activités de sensibilisation aux réalités autochtones auprès des élèves allochtones.

Priorité 6 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population

Réponse

Le MEQ soutient notamment les organismes municipaux, les organismes scolaires et les OBNL. Ces organismes peuvent obtenir une aide financière dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

De plus, le MEQ appuie financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS), dont Loisir et sport Abitibi-Témiscamingue. Les URLS agissent comme d'importants prestataires de services régionaux dans les domaines de l'activité physique ou de plein air, du loisir et du sport, et ce, en fonction des besoins, des ressources et du paysage organisationnel de la région.

Par ailleurs, le MEQ travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge!*, et par l'application de mesures nationales dont la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, *Pour un virage santé à l'école*, et la Politique gouvernementale de prévention en

santé (PGSP). L'action précédente est sous la responsabilité de la Direction des services éducatifs complémentaires et de l'intervention en milieu défavorisé. La Direction du sport, du loisir et de l'activité physique y collabore, entre autres par l'action 7 de la mesure 1.4 de la PGSP et les mesures 15023, 15028 et 15029 des règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires.

9. Côte-Nord

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Priorité 1 : Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique

Réponse

Le MEQ participe activement aux différentes instances de concertation de la Côte-Nord dans le but de tenir compte des spécificités de cette région dans son action. Par exemple, des représentants du Ministère siègent à la conférence administrative régionale ainsi qu'à certains de ses comités, au Conseil régional des partenaires du marché du travail. Le Ministère garde aussi un contact avec l'instance régionale de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative, soit le Comité Réussite – Accomplissement – Persévérance.

Priorité 5 : Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement

Réponse

Le MEQ travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge!*, et par l'application de mesures nationales dont la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, *Pour un virage santé à l'école*, et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

De plus, le MEQ soutient financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS), dont l'Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord. Les URLS agissent comme d'importants prestataires de services régionaux dans les domaines de l'activité physique ou de plein air, du loisir et du sport, et ce, en fonction des besoins, des ressources et du paysage organisationnel de la région.

En outre, le Ministère soutient notamment les organismes municipaux, les organismes scolaires et les OBNL. Ces organismes peuvent obtenir une aide financière dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

Par ailleurs, le MEQ a plus que doublé les subventions allouées aux dossiers culture-éducation depuis 2016-2017, ce qui a permis aux cinq centres de services scolaires de la Côte-Nord de bonifier les interventions de leurs comités culturels et du programme *La culture à l'école*, en plus d'offrir une gamme plus variée de sorties culturelles à leurs élèves. Ces actions permettent à un plus grand nombre de jeunes d'être en contact régulièrement avec la culture, de connaître ses bienfaits et de découvrir des artistes de différentes cultures, dont des artistes autochtones.

Grâce à la mesure budgétaire 15061, le Ministère soutient aussi les activités de sensibilisation aux réalités autochtones auprès des élèves allochtones.

Enfin, le MEQ s'assure d'adapter les mesures et les services éducatifs à la réalité culturelle des Premières Nations. Par exemple, grâce aux mesures budgétaires 15062 et 15063, il appuie les centres de services scolaires et les commissions scolaires dans le déploiement de services culturellement sécurisants et pertinents.

Priorité 7 : Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir

Réponse

Les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative. Ils sont soutenus à cet égard par le MEQ.

Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. Les organismes financés œuvrent auprès de populations jeunes et adultes en offrant notamment des activités relatives à l'alphabétisation et à la persévérance scolaire (lutte contre le décrochage et augmentation du raccrochage).

De plus, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche sera complétée par les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les centres de services scolaires.

Par ailleurs, les activités des instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec feront aussi l'objet d'une aide financière, ce qui profitera au Comité Réussite – Accomplissement – Persévérance.

Enfin, pour assurer le maintien d'une offre de formation diversifiée et répondre aux besoins du marché du travail, les centres de services scolaires ont accès à un soutien financier leur permettant d'accueillir,

dans un programme d'études, une première cohorte dont le nombre d'élèves est moindre que celui prévu par les normes de financement considérées pour l'allocation de base. Il s'agit d'une compensation pour le manque à gagner découlant du faible nombre d'inscriptions.

10. Nord-du-Québec

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Priorité 1 : Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire

Réponse

Le MEQ participe activement aux tables régionales de la région.

De plus, pour assurer le maintien d'une offre de formation diversifiée et répondre aux besoins du marché du travail, les centres de services scolaires ont accès à un soutien financier leur permettant d'accueillir, dans un programme d'études, une première cohorte dont le nombre d'élèves est moindre que celui prévu par les normes de financement considérées pour l'allocation de base. Il s'agit d'une compensation pour le manque à gagner découlant du faible nombre d'inscriptions.

Priorité 2 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie

Réponse

Pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le MEQ délègue aux établissements d'enseignement la responsabilité de la formation continue. Ce partage des responsabilités permet aux établissements de répondre aux besoins particuliers de leur région par l'offre de programmes conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP) ou par de la formation sur mesure. Le MEQ soutient financièrement les centres de services scolaires dans l'élaboration de programmes d'études menant à une AEP. Il donne aussi une allocation de base destinée aux activités éducatives et administratives de la formation professionnelle de courte durée pour tenir compte des priorités régionales ou favoriser les compétences à la carte.

Par ailleurs, pour assurer le maintien d'une offre de formation diversifiée et répondre aux besoins du marché du travail, les centres de services scolaires ont accès à un soutien financier leur permettant d'accueillir, dans un programme d'études, une première cohorte dont le nombre d'élèves est moindre que celui prévu par les normes de financement considérées pour l'allocation de base. Il s'agit d'une compensation pour le manque à gagner découlant du faible nombre d'inscriptions.

De plus, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle sera maintenu afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés.

Les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative. Le MEQ les soutient en allouant des sommes déterminées aux écoles situées en milieu défavorisé. Ces sommes sont calculées à partir de l'effectif scolaire et pondérées selon l'indice de milieu socioéconomique de l'école.

En outre, les centres de services scolaires travaillent à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans leurs établissements d'enseignement, notamment par le truchement du domaine général de formation *Orientation et entrepreneuriat* du Programme de formation de l'école québécoise. Par l'offre de programmes d'études comme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*, par des mesures de soutien telles que celles qui visent le développement de l'esprit d'entreprise, par des partenariats avec des organismes comme OS'Entreprendre ainsi qu'en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le milieu scolaire devient un acteur important en matière de promotion des valeurs et de la culture entrepreneuriales. Le MEQ et les centres de services scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Différentes mesures visent à soutenir le réseau scolaire à cet égard.

Des programmes et des mesures similaires sont également offerts en formation générale des adultes et en formation professionnelle pour sensibiliser les élèves à la culture entrepreneuriale, comme « Esprit d'entreprise » et les projets spéciaux en entrepreneuriat pour la formation professionnelle.

11. Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Gaspésie

Priorité 3 : Soutenir l'enseignement et la recherche en région

Réponse

Pour assurer le maintien d'une offre de formation diversifiée et répondre aux besoins du marché du travail, les centres de services scolaires ont accès à un soutien financier leur permettant d'accueillir, dans un programme d'études, une première cohorte dont le nombre d'élèves est moindre que celui prévu par les normes de financement considérées pour l'allocation de base. Il s'agit d'une compensation pour le manque à gagner découlant du faible nombre d'inscriptions.

Les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative. Ils sont soutenus à cet égard par le MEQ.

Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. Les organismes financés œuvrent auprès de populations jeunes et adultes en offrant notamment des activités relatives à l'alphabétisation et à la persévérance scolaire (lutte contre le décrochage et augmentation du raccrochage).

De plus, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche sera complétée par les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les centres de services scolaires.

Par ailleurs, les activités des instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec feront aussi l'objet d'une aide financière, ce qui profitera à Complice – Persévérance scolaire.

Priorité 4 : Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région

Réponse

Le MEQ soutient notamment les organismes municipaux, les organismes scolaires et les OBNL. Ces organismes peuvent obtenir une aide financière dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

De plus, le MEQ appuie financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS), dont l'Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Les URLS agissent comme d'importants prestataires de services régionaux dans les domaines de l'activité physique ou de plein air, du loisir et du sport, et ce, en fonction des besoins, des ressources et du paysage organisationnel de la région.

Enfin, le MEQ travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge!*, et par l'application de mesures nationales dont la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, *Pour un virage santé à l'école*, et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Îles-de-la-Madeleine

Priorité 5 : Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant

Réponse

Le MEQ soutient financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS), dont l'Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Les URLS agissent comme d'importants prestataires de services régionaux dans les domaines de l'activité physique ou de plein air, du loisir et du sport, et ce, en fonction des besoins, des ressources et du paysage organisationnel de la région.

De plus, le MEQ soutient notamment les organismes municipaux, les organismes scolaires et les OBNL. Ces organismes peuvent obtenir une aide financière dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

Le MEQ appuie aussi financièrement les organismes scolaires pour assurer des services éducatifs adaptés à la situation des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et ce, par des mesures financières qui favorisent le cheminement scolaire sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification. Les centres de services scolaires peuvent présenter des projets en partenariat pour soutenir des initiatives locales liées au développement pédagogique et à l'organisation des services, de façon à répondre aux besoins de ces élèves ou à prendre en considération les jeunes ayant des besoins particuliers.

Par ailleurs, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative. Le MEQ les soutient en allouant des sommes déterminées aux écoles situées en milieu défavorisé. Ces sommes sont calculées à partir de l'effectif scolaire et pondérées selon l'indice de milieu socioéconomique de l'école.

Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. Les organismes financés œuvrent auprès de populations jeunes et adultes en offrant notamment des activités relatives à l'alphabétisation et à la persévérance scolaire (lutte contre le décrochage et augmentation du raccrochage).

Enfin, pour assurer le maintien d'une offre de formation diversifiée et répondre aux besoins du marché du travail, les centres de services scolaires ont accès à un soutien financier leur permettant d'accueillir, dans un programme d'études, une première cohorte dont le nombre d'élèves est moindre que celui prévu par les normes de financement considérées pour l'allocation de base. Il s'agit d'une compensation pour le manque à gagner découlant du faible nombre d'inscriptions.

12. Chaudière-Appalaches

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Priorité 6 : Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches

Réponse

Le MEQ soutient notamment les organismes municipaux, les organismes scolaires et les OBNL. Ces organismes peuvent obtenir une aide financière dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

De plus, le MEQ appuie financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS), dont l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches. Les URLS agissent comme d'importants prestataires de services régionaux dans les domaines de l'activité physique ou du plein air, du loisir et du sport, et ce, en fonction des besoins, des ressources et du paysage organisationnel de la région.

Priorité 9 : Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail

Réponse

Pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le MEQ délègue aux établissements d'enseignement la responsabilité de la formation continue. Ce partage des responsabilités permet aux établissements de répondre aux besoins particuliers de leur région par l'offre de programmes conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP) ou par de la formation sur mesure. Le MEQ soutient financièrement les centres de services scolaires dans l'élaboration de programmes d'études menant à une AEP. Il donne aussi une allocation de base destinée aux activités éducatives et administratives de la formation professionnelle de courte durée pour tenir compte des priorités régionales ou favoriser les compétences à la carte.

Priorité 10 : Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région

Réponse

Les centres de services scolaires travaillent à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans leurs établissements d'enseignement, notamment par le truchement du domaine général de formation *Orientation et entrepreneuriat* du Programme de formation de l'école québécoise. Par l'offre de programmes d'études comme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*, par des mesures de soutien telles que celles qui visent le développement de l'esprit d'entreprise, par des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre ainsi qu'en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le milieu scolaire devient un acteur important en matière de promotion des valeurs et de la culture entrepreneuriales. Le MEQ et les centres de services scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Différentes mesures visent à soutenir le réseau scolaire à cet égard.

Des programmes et des mesures similaires sont également offerts en formation générale des adultes et en formation professionnelle pour sensibiliser les élèves à la culture entrepreneuriale, comme « Esprit d'entreprise » et les projets spéciaux en entrepreneuriat pour la formation professionnelle.

13. Laval

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Priorité 1 : Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires et attrayants à l'échelle humaine

Réponse

Le MEQ s'est engagé à intégrer les technologies de l'information et de la communication à des fins pédagogiques. École en réseau contribue ainsi à enrichir l'environnement éducatif et à soutenir l'innovation pédagogique dans les petites écoles. Cette mesure vise d'abord à soutenir les commissions scolaires qui souhaitent participer, pour une première fois, au projet École en réseau. Ensuite, elle permet d'aider financièrement les petites écoles participantes.

Par ailleurs, en vertu des règles budgétaires d'investissement, le MEQ met annuellement à la disposition des centres de services scolaires et des commissions scolaires des enveloppes budgétaires afin notamment de financer le maintien ou le rétablissement de l'état physique des immeubles du réseau scolaire. Il accorde également un appui financier pour l'ajout d'espaces et le remplacement de bâtiments.

De plus, le MEQ soutient notamment les organismes municipaux, les organismes scolaires et les OBNL. Ces organismes peuvent obtenir une aide financière dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

Enfin, le Ministère appuie financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS), dont le Regroupement du sport à Laval ARSEL/CSL. Les URLS agissent comme d'importants prestataires de services régionaux dans les domaines de l'activité physique ou de plein air, du loisir et du sport, et ce, en fonction des besoins, des ressources et du paysage organisationnel de la région.

Priorité 2 : Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable

Réponse

Pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le MEQ délègue aux établissements d'enseignement la responsabilité de la formation continue. Ce partage des responsabilités permet aux établissements de répondre aux besoins particuliers de leur région par l'offre de programmes conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP) ou par de la formation sur mesure. Le MEQ soutient financièrement les centres de services scolaires dans l'élaboration de programmes d'études menant à une AEP. Il donne aussi une allocation de base destinée aux activités éducatives et administratives de la formation professionnelle de courte durée pour tenir compte des priorités régionales ou favoriser les compétences à la carte.

La réussite éducative est un bon indicateur du développement des jeunes. Les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative. Ils sont soutenus à cet égard par le MEQ.

Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. Les organismes financés œuvrent auprès de populations jeunes et adultes en offrant notamment des activités relatives à l'alphabétisation et à la persévérance scolaire (lutte contre le décrochage et augmentation du raccrochage).

De plus, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche sera complétée par les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les centres de services scolaires.

Par ailleurs, les activités de l'instance régionale de concertation, le Regroupement lavallois pour la réussite éducative, font aussi l'objet d'une aide financière.

Enfin, l'accès aux loisirs et aux sports est un déterminant important du développement des jeunes Québécoises et Québécois. Le MEQ travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge!*, et par l'application de mesures nationales dont la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, *Pour un virage santé à l'école*, et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Priorité 4 : La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable

Réponse

Le MEQ a plus que doublé les subventions allouées aux dossiers culture-éducation depuis 2016-2017, ce qui a permis aux cinq centres de services scolaires de la région de Laval de bonifier les interventions de leurs comités culturels et du programme *La culture à l'école*, en plus d'offrir une gamme plus variée de sorties culturelles à leurs élèves. Ces actions permettent à un plus grand nombre de jeunes d'être en contact régulièrement avec la culture, de connaître ses bienfaits et de découvrir des artistes de différentes cultures, dont des artistes autochtones.

14. Lanaudière

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Priorité 2 : L'adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises, le rehaussement de la qualification des jeunes, de la compétence de la main-d'œuvre et des entrepreneurs

Réponse

Pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le MEQ délègue aux établissements d'enseignement la responsabilité de la formation continue. Ce partage des responsabilités permet aux établissements de répondre aux besoins particuliers de leur région par l'offre de programmes conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP) ou par de la formation sur mesure. Le MEQ soutient financièrement les centres de services scolaires dans l'élaboration de programmes d'études menant à une AEP. Il donne aussi une allocation de base destinée aux activités éducatives et administratives de la formation professionnelle de courte durée pour tenir compte des priorités régionales ou favoriser les compétences à la carte.

Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. Les organismes financés œuvrent auprès de populations jeunes et adultes en offrant notamment des activités relatives à l'alphabétisation et à la persévérance scolaire (lutte contre le décrochage et augmentation du raccrochage).

Enfin, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche sera complétée par les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les centres de services scolaires.

Priorité 7 : Le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre interMRC

Réponse

Le MEQ soutient notamment les organismes municipaux, les organismes scolaires et les OBNL. Ces organismes peuvent obtenir une aide financière dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

Priorité 12 : Le développement d'une offre éducative complète, innovante et branchée sur le milieu

Réponse

Pour assurer le maintien d'une offre de formation diversifiée et répondre aux besoins du marché du travail, les centres de services scolaires ont accès à un soutien financier leur permettant d'accueillir, dans un programme d'études, une première cohorte dont le nombre d'élèves est moindre que celui prévu par les normes de financement considérées pour l'allocation de base. Il s'agit d'une compensation pour le manque à gagner découlant du faible nombre d'inscriptions.

Par ailleurs, les activités des instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec feront aussi l'objet d'une aide financière, ce qui profitera au Comité régional pour la valorisation de l'éducation.

Les organismes d'action communautaire autonomes seront également soutenus par le Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation. Les organismes financés œuvrent auprès de populations jeunes et adultes en offrant notamment des activités relatives à l'alphabétisation et à la persévérance scolaire (lutte contre le décrochage et augmentation du raccrochage).

Enfin, les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative. Le MEQ les soutient en allouant des sommes déterminées aux écoles situées en milieu défavorisé. Ces sommes sont calculées à partir de l'effectif scolaire et pondérées selon l'indice de milieu socioéconomique de l'école.

15. Laurentides

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Priorité 1 : Assurer la compétitivité économique des Laurentides

Réponse

Pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le MEQ délègue aux établissements d'enseignement la responsabilité de la formation continue. Ce partage des responsabilités permet aux établissements de répondre aux besoins particuliers de leur région par l'offre de programmes conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP) ou par de la formation sur mesure. Le MEQ soutient financièrement les centres de services scolaires dans l'élaboration de programmes d'études menant à une AEP. Il donne aussi une allocation de base destinée aux activités éducatives et administratives de la formation professionnelle de courte durée pour tenir compte des priorités régionales ou favoriser les compétences à la carte.

De plus, le financement alloué aux services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle sera bonifié afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés. Cette démarche sera complétée par les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement offerts par les centres de services scolaires.

Par ailleurs, les centres de services scolaires travaillent à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans leurs établissements d'enseignement, notamment par le truchement du domaine général de formation *Orientation et entrepreneuriat* du Programme de formation de l'école québécoise. Par l'offre de programmes d'études comme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*, par des mesures de soutien telles que celles qui visent le développement de l'esprit d'entreprise, par des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre ainsi qu'en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le milieu scolaire devient un acteur important en matière de promotion des valeurs et de la culture entrepreneuriales. Le MEQ et les centres de services scolaires peuvent encourager les

élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Différentes mesures visent à soutenir le réseau scolaire à cet égard.

Des programmes et des mesures similaires sont également offerts en formation générale des adultes et en formation professionnelle pour sensibiliser les élèves à la culture entrepreneuriale, comme « Esprit d'entreprise » et les projets spéciaux en entrepreneuriat pour la formation professionnelle.

Priorité 2 : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté des citoyens

Réponse

Le MEQ soutient notamment les organismes municipaux, les organismes scolaires et les OBNL. Ces organismes peuvent obtenir une aide financière dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

De plus, le MEQ appuie financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS), dont l'Unité régionale de loisir, de sport et de plein air des Laurentides. Les URLS agissent comme d'importants prestataires de services régionaux dans les domaines de l'activité physique ou de plein air, du loisir et du sport, et ce, en fonction des besoins, des ressources et du paysage organisationnel de la région.

Enfin, le MEQ travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge!*, et par l'application de mesures nationales dont la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, *Pour un virage santé à l'école*, et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Priorité 3 : Rendre accessible aux citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d'éducation de même que des milieux de vie de qualité

Réponse

Le financement alloué aux services éducatifs complémentaires des centres de services scolaires en formation générale des adultes et en formation professionnelle sera maintenu afin d'attirer des élèves, de les garder en formation et de leur offrir des services adaptés.

Les centres de services scolaires et les établissements d'enseignement jouent un rôle majeur en région pour favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative. Le MEQ les soutient en allouant des sommes déterminées aux écoles situées en milieu défavorisé. Ces sommes sont calculées à partir de l'effectif scolaire et pondérées selon l'indice de milieu socioéconomique de l'école.

Enfin, le MEQ appuie financièrement les organismes scolaires pour assurer des services éducatifs adaptés à la situation des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et ce, par des mesures financières qui favorisent le cheminement scolaire sur les plans de l'instruction, de la socialisation et de la qualification. Les centres de services scolaires peuvent présenter des projets en partenariat pour soutenir des initiatives locales liées au développement pédagogique et à l'organisation des services, de façon à répondre aux besoins de ces élèves ou à prendre en considération les jeunes ayant des besoins particuliers.

16. Montérégie

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Priorité 4 : Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale

Réponse

Les centres de services scolaires travaillent à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans leurs établissements d'enseignement, notamment par le truchement du domaine général de formation *Orientation et entrepreneuriat* du Programme de formation de l'école québécoise. Par l'offre de programmes d'études comme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*, par des mesures de soutien telles que celles qui visent le développement de l'esprit d'entreprise, par des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre ainsi qu'en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le milieu scolaire devient un acteur important en matière de promotion des valeurs et de la culture entrepreneuriales. Le MEQ et les centres de services scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Différentes mesures visent à soutenir le réseau scolaire à cet égard.

Des programmes et des mesures similaires sont également offerts en formation générale des adultes et en formation professionnelle pour sensibiliser les élèves à la culture entrepreneuriale, comme « Esprit d'entreprise » et les projets spéciaux en entrepreneuriat pour la formation professionnelle.

Enfin, pour assurer le maintien d'une offre de formation diversifiée et répondre aux besoins du marché du travail, les centres de services scolaires ont accès à un soutien financier leur permettant d'accueillir, dans un programme d'études, une première cohorte dont le nombre d'élèves est moindre que celui prévu par les normes de financement considérées pour l'allocation de base. Il s'agit d'une compensation pour le manque à gagner découlant du faible nombre d'inscriptions.

Priorité 5 : Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie

Réponse

Le MEQ soutient notamment les organismes municipaux, les organismes scolaires et les OBNL. Ces organismes peuvent obtenir une aide financière dans le cadre d'un des programmes sous la responsabilité du Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique.

De plus, le MEQ appuie financièrement les unités régionales de loisir et de sport (URLS), dont Loisir et sport Montérégie. Les URLS agissent comme d'importants prestataires de services régionaux dans les domaines de l'activité physique ou de plein air, du loisir et du sport, et ce, en fonction des besoins, des ressources et du paysage organisationnel de la région.

Enfin, le MEQ travaille activement avec le réseau scolaire afin d'offrir aux jeunes un environnement favorable à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif par l'entremise de différentes politiques dont la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, *Au Québec, on bouge!*, et par l'application de mesures nationales dont la Politique-cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif, *Pour un virage santé à l'école*, et la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Priorité 7 : Promouvoir et développer le tourisme

Réponse

Le MEQ soutient financièrement l'organisation d'événements destinés au grand public par le Programme de soutien aux événements sportifs. Il appuie également les événements sportifs internationaux dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux.

Par ailleurs, dans le cadre du Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête nationale du Québec, le MEQ soutient l'organisation des célébrations relatives à cette fête et ainsi favorise la participation, la solidarité et la fierté de tous les Québécois et Québécoises.

17. Centre-du-Québec

Les établissements scolaires jouissent d'une grande autonomie de gestion dans la prise en compte des caractéristiques et des besoins des communautés présentes sur leur territoire. Ils sont ancrés dans ces communautés et pleinement engagés dans l'accroissement du niveau de scolarité de la population et le développement socioéconomique de leur région.

Par ailleurs, le MEQ participe aux grandes orientations du Québec en matière d'activité physique ou de plein air, de loisir et de sport. Pour ce faire, il s'assure de coordonner les efforts déployés par les partenaires régionaux et nationaux responsables du développement de ces domaines et les accompagne à cette fin, permettant ainsi une réponse adéquate aux besoins reconnus.

Les actions mises en œuvre par le MEQ en fonction des priorités régionales, énoncées ci-dessous, tiennent donc compte de ces réalités.

Priorité 1 : Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales

Réponse

Les centres de services scolaires travaillent à promouvoir les valeurs et la culture entrepreneuriales dans leurs établissements d'enseignement, notamment par le truchement du domaine général de formation *Orientation et entrepreneuriat* du Programme de formation de l'école québécoise. Par l'offre de programmes d'études comme *Sensibilisation à l'entrepreneuriat*, par des mesures de soutien telles que celles qui visent le développement de l'esprit d'entreprise, par des partenariats avec des organismes comme OSEntreprendre ainsi qu'en prenant part au futur plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat, le milieu scolaire devient un acteur important en matière de promotion des valeurs et de la culture entrepreneuriales. Le MEQ et les centres de services scolaires peuvent encourager les élèves à expérimenter l'entrepreneuriat. Différentes mesures visent à soutenir le réseau scolaire à cet égard.

Des programmes et des mesures similaires sont également offerts en formation générale des adultes et en formation professionnelle pour sensibiliser les élèves à la culture entrepreneuriale, comme « Esprit d'entreprise » et les projets spéciaux en entrepreneuriat pour la formation professionnelle.

Priorité 2 : Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région

Réponse

Pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, le MEQ délègue aux établissements d'enseignement la responsabilité de la formation continue. Ce partage des responsabilités permet aux établissements de répondre aux besoins particuliers de leur région par l'offre de programmes conduisant à une attestation d'études professionnelles (AEP) ou par de la formation sur mesure. Le MEQ soutient financièrement les centres de services scolaires dans l'élaboration de programmes d'études menant à une AEP. Il donne aussi une allocation de base destinée aux activités éducatives et administratives de

la formation professionnelle de courte durée pour tenir compte des priorités régionales ou favoriser les compétences à la carte.

De plus, pour assurer le maintien d'une offre de formation diversifiée et répondre aux besoins du marché du travail, les centres de services scolaires ont accès à un soutien financier leur permettant d'accueillir, dans un programme d'études, une première cohorte dont le nombre d'élèves est moindre que celui prévu par les normes de financement considérées pour l'allocation de base. Il s'agit d'une compensation pour le manque à gagner découlant du faible nombre d'inscriptions.

Enfin, les activités des instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec seront aussi soutenues financièrement, ce qui profitera à la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec.

